

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 6 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Du SAMEDI, 11 Août 1827.

SUISSE.

Lausanne, 31 juillet.

Depuis quelque temps et surtout pendant les deux dernières années, la partie protestante du canton des Grisons a déployé beaucoup de zèle pour former des ecclésiastiques éclairés. Un nouveau plan d'études pour les jeunes gens qui se destinent à cette carrière, va être soumis au premier jour au synode évangélique. Tous ceux qui se disposent à l'état ecclésiastique, s'ils font leurs études à l'école cantonnale, doivent y séjourner au moins sept ans et demi à compter des classes élémentaires dans lesquelles ils apprennent la grammaire, le calcul, etc. D'après une ordonnance précédente, aucun candidat ne peut obtenir la consécration sans avoir subi d'une manière satisfaisante deux examens, l'un devant le conseil de l'école cantonnale, sur les sciences philosophiques, l'autre devant le synode évangélique, sur les diverses branches de la théologie. De plus, le conseil ecclésiastique exige d'eux des compositions à huis clos que chaque candidat fait dans une chambre séparée.

(Nouvelliste Vaudois.)

ANGLETERRE.

Londres, 3 août.

On a reçu indirectement des nouvelles du capitaine Parry. Il n'a mis que quatorze jours à se rendre d'Angleterre à Hammerfast, ville de Norvège située près du cap Nord (c'est l'établissement le plus septentrional de l'Europe civilisée). Les habitants d'Hammerfast augurent mal de son voyage. Ils prétendent qu'il aurait dû hiverner chez eux, d'abord afin d'être plus à portée du point où il doit commencer ses explorations, et ensuite parce qu'il aurait pu employer le temps de l'hivernage à dresser les rennes au genre de travail auquel il compte les employer, celui de traîner les deux bateaux-traînaux de l'expédition. L'*Hécla* est resté une semaine à Hammerfast. Le capitaine Parry y a acheté des patins ou souliers pour marcher sur la neige dont il a reconnu la supériorité sur ceux dont il s'était pourvu, et qui sont de fabrique américaine.

Du 4. — Nous avons reçu des journaux de New-York jusqu'au 8 juillet. Ils annoncent que, le 4 du même mois, l'esclavage a été aboli dans cet état. Le lendemain, les hommes de couleur de la ville ont célébré cet événement avec un grand enthousiasme.

Le cinquante-unième anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis a été célébré le 4 juillet. Les dispositions militaires faites à New-York ont un peu souffert de la rébellion d'un des régiments qui a voulu célébrer son indépendance particulière en refusant d'obéir à ses officiers. Tout le régiment a été mis aux arrêts.

On annonce la mort de Jean Randolph, un des plus chauds partisans et des plus habiles défenseurs de la liberté américaine.

Un capitaine de paquebot napolitain a reçu de son frère une lettre qui porte ce qui suit : « Je n'ai que le temps de vous dire qu'un brick anglais a été trouvé à l'ancre, entre Licata (où on charge du soufre) et Mazzarena; que tout l'équipage a été assassiné, et que le capitaine était pendu au grand mât. » Un courrier avait porté cette nouvelle à Palerme, d'où nous l'avons reçue.

(Globe and Traveller.)

PORTUGAL.

Lisbonne, 26 juillet.

On croit plus que jamais à la réunion des cortès extraordinaires pour la mi-septembre. Quoique le ministère jouisse d'une certaine popularité, il sent le besoin de s'appuyer du concours

de la volonté nationale. Cette mesure deviendra d'ailleurs indispensable si, comme tout le fait présager, l'infant don Pedro revient bientôt pour consolider nos institutions. Le paquebot arrivé de Londres nous a apporté l'intéressante nouvelle que S. M. a demandé aux chambres du Brésil l'autorisation de s'absenter pendant un an afin de venir mettre un terme aux dissensions qui agitent le Portugal. Des lettres arrivées par une autre voie confirment la même nouvelle et annoncent comme prochaine la fin de la guerre entre le Brésil et Buénos-Ayres.

L'armée anglicane se concentre près de cette capitale, mais rien n'annonce que ce mouvement ait rapport à quelque objet politique, il ne s'agit que de donner aux troupes des positions plus commodes et non moins sûres que celles qu'elles occupent. On pense qu'il ne doit y avoir aucun changement dans cette armée avant trois ou quatre mois.

Les forces maritimes de l'Angleterre qui ont fait voile pour la Méditerranée viennent d'être remplacées par cinq frégates et quatre corvettes qui sont venues jeter l'ancre dans le Tage. Il ne paraît pas impossible, cependant, que ces forces, qui sont sous les ordres de sir Thomas Hardy, soient destinées à rallier l'escadre du Levant; mais, dans ce cas, elles seront bientôt remplacées par d'autres.

FRANCE.

Paris, 5 août.

Nous devons mentionner aujourd'hui comme un fait l'insertion dans le journal officiel d'un article où l'on déclare que l'Espagne et le Portugal ne peuvent être évacués respectivement par les troupes françaises et anglaises que lorsque l'anarchie cessera de régner dans ce dernier royaume; et suivant les auteurs de l'article, l'ordre ne peut y être rétabli que lorsque don Miguel, arrivé à sa vingt-cinquième année, sera installé dans la régence. On se rappelle à ce sujet les divers articles des journaux anglais et la lettre du conseiller Abrantès que nous avons publiés.

(Constitutionnel.)

— Le *Moniteur* répond aujourd'hui à un journal qui a publié quelques observations critiques sur le traité attribué aux trois grandes puissances maritimes, relativement à la pacification de la Grèce. Laquelle critique toutefois porte moins sur les bases fondamentales du traité que sur les embarras d'exécution.

La base du traité supposé, dit le *Moniteur*, est double; savoir: l'affranchissement de la Grèce, et le maintien des droits du grand seigneur.

Il y a donc une nécessité double. Quant à la conciliation des deux nécessités, l'imagination conçoit plusieurs modes; par exemple, la Grèce pourrait proposer les candidats, et la Porte, choisir entre ces candidats, et réciproquement; il ne serait pas même impossible de lier le droit de la Porte à la garantie stipulée, et d'établir trois degrés d'élection, le garant se trouvant investi lui-même du droit de présentation ou de récusation sur une première ou seconde liste. Enfin, le régime des hospodarats n'est-il pas applicable à la Grèce? Mœurs, intérêts, traditions et croyances, tout ne se ressemble-t-il pas?

Quant à l'objection relative à l'expropriation de musulmans établis en Grèce, moyennant indemnité, le *Moniteur* répond, puisque le changement politique est indispensable, il faut de toute nécessité aussi qu'il y ait changement dans l'ordre civil. Car, qui pourra concevoir des municipalités grecques avec des propriétaires turcs, surtout ces propriétaires étant en majorité? Qui pourra concevoir des Turcs vivant dans un pays affranchi et qui reconnaît pourtant l'autorité du grand seigneur? car

l'embaras serait moindre s'il ne la reconnaissait pas. Leur culte sera-t-il simplement toléré? Tout l'islamisme se révoltera contre cette humiliation, qui d'ailleurs, avec la condition de la suzeraineté politique du grand seigneur, serait un contre-sens. Passez en revue tous les autres droits civils, et dites-nous quel est celui qu'ils pourraient exercer sans danger pour eux ou pour les municipalités affranchies? La Polygamie choquerait la loi grecque; le dénombrement choquerait la loi turque, etc.

Du 6. — M. de Cobrières va, dit-on, se mettre en route pour les départemens du nord; on prépare déjà la dormeuse de S. Exc. qui voyagera à très-petites journées.

— On assure que quarante concurrents se disputent la ferme des jeux. A parité d'offres, elle sera adjugée au sort des dez. Le président des ministres tiendra, dit-on, le cornet; la séance sera publique dans le local de la loterie.

— On écrit de Dunkerque, 4 août:

Les grands travaux récemment exécutés à la mer pour la restauration du port de Dunkerque, ayant fixé l'attention du roi, S. M. jugera elle-même de l'effet qu'ils produisent. On fera manœuvrer devant elle les écluses du bassin de retenue, dont les eaux s'échappant à marée basse par cinq pertuis, entraînent dans leur cours les sables qui obstruent la passe du chenal.

La demande itérative d'un entrepôt, adressée par des négocians de Paris, ayant de nouveau excité de vives alarmes parmi toutes les classes de la population des villes maritimes, la chambre de commerce de Dunkerque aura l'honneur de présenter au roi une adresse dans laquelle on se flatte de démontrer à S. M. que l'établissement d'un entrepôt à Paris, en dérogeant au système de cette institution, nuirait au commerce maritime.

— Un déplorable événement vient de plonger la colonie de la Guyanne française dans la douleur et de provoquer en même temps l'indignation des habitans et toute la rigueur des lois. Les colons de la Guyanne sont connus par l'humanité avec laquelle ils traitent les noirs travailleurs, et c'est à cette conduite vraiment philanthropique qu'ils doivent d'avoir été exemptés pendant la révolution, des excès qui ont désolé les autres possessions françaises.

Le fait que nous allons rapporter surpasse en atrocité tout ce que l'on peut imaginer. L'autorité ayant été informée qu'un colon, dont nous taisons le nom par égard pour une famille recommandable, exerçait envers les nègres de son habitation des traitemens inhumains, lui adressa de sévères représentations et lui enjoignit d'être à l'avenir plus modéré. Cependant les plaintes se renouvelèrent et des bruits de la nature la plus extraordinaire étant parvenus jusqu'au chef-lieu, le gouverneur envoya un commissaire chargé de recueillir des informations et de faire un rapport. Cette descente de lieux, accompagnée d'une recherche scrupuleuse, procura la découverte d'instrumens de tortures et de supplices, et pour le comble d'horreur, celle de plusieurs têtes de nègres plantées sur des piques. Ce barbare a été arrêté sur-le-champ et conduit dans les prisons de Cayenne. Le procès s'instruit régulièrement. Tous les habitans font des vœux pour que de tels excès ne restent pas impunis. On croit que cette affaire, par la nature de l'accusation, sera portée devant les tribunaux de la métropole.

Du 8. — Depuis quelque temps, tous les journaux entretiennent le public des six sauvages américains qui vont succéder à la Giraffe, dont la curiosité des Parisiens commence à se lasser. On s'accorde à dire qu'il est impossible que les Oages aient rapporté de leur pays des moyens suffisans pour couvrir les dépenses de leur voyage, et que c'est le gouvernement qui s'est chargé d'en payer les frais aussi long-temps qu'ils séjourneront en France.

— La direction de la manufacture des Gobelins a cessé de faire partie du département des beaux-arts dont est chargé M. le vicomte de Larocheffoucault; elle rentre dans les attributions de l'intendant général de la maison du Roi. Ce magnifique établissement ne sera plus consacré désormais qu'aux tapis de haute lisse représentant des sujets tirés du martyrologe.

Nouvelles de la Péninsule venues des bords de l'Adour.

Le bruit s'est généralement répandu à Madrid que de nouvelles troupes auxiliaires de ce royaume allaient revenir en Espagne, et notamment dans cette capitale.

L'armée du Tage est dissoute, à ce qu'on assure, 4000 hommes de ces troupes se rendent en Catalogne.

Deux compagnies du régiment de la *Princessa*, se sont soulevées à Algésiras, embarquées et dirigées vers le Portugal.

Les garnisons des îles de Ténériffe et de Lanzarote (Canaries) manquent de subsistances.

La garnison et les habitans de l'île de la Goméra, après s'être nourris pendant dix-neuf jours de cardillos et de racines sauvages, profitèrent du passage de quelques bâtimens pour s'embarquer et se rendre en Portugal.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 7 août.

La santé de S. M. la reine continue d'être satisfaisante.

La consolidation lente de toute fracture ne permettant point de constater chaque jour les progrès, il ne sera plus donné de bulletin que tous les trois jours.

Laeken, 7 août. Les doct. EVERARD, J.-B. UYTTERHOEVEN.

— Le *Courrier de la Meuse*, en rapportant la nouvelle que les artistes et élèves des Pays-Bas à Rome ont célébré l'heureuse conclusion du concordat, ajoute que si la joie qu'a causée cet événement n'a pas encore éclaté dans les Pays-Bas mêmes, par des démonstrations publiques, c'est qu'on attend la publication de cette convention; mais il sait qu'on prépare déjà des illuminations pour l'époque où cette publication aura lieu.

Du 8. — La Gazette de Batavia, du 14 mars, contient la nouvelle importante de la soumission du pangerang Dipo Koesomo, fils du chef des rebelles Dipo Negoro; la cérémonie de la prestation du serment de fidélité a eu lieu le 6 mars dernier.

— Le *Constitutionnel* de France, nous donne sur le concordat plus de détails que nous n'en avons; mais ces détails n'ont encore rien de positif. Après avoir annoncé d'abord qu'une des dispositions de cet acte, auquel il vaudrait mieux donner le nom convention, portait entr'autres concessions importantes faites au st-siège, que le pape aurait le droit de choisir les évêques pour la première fois, il ajoute par postscriptum, qu'il est inexact de dire que le gouvernement belge se soit désisté de ce droit. Il paraîtrait au reste que cette convention est presqu'en tout conforme à celle qui a été conclue entre la cour de Berlin, et la cour de Rome, et que le gouvernement anglais est disposé à en adopter une semblable pour l'Irlande.

— Nous apprenons que c'est sur sa demande que M. *Warnkoenig*, professeur en droit à l'université de Liège, a été nommé en la même qualité à l'université de Louvain, et que c'est par le même arrêté de S. M. que M. *A. J. Ernst*, professeur extraordinaire à la première de ces universités, a été nommé professeur ordinaire, et M. le lecteur *Dupont*, appelé aux fonctions de professeur extraordinaire.

Liège, 7 août.

On lit ce qui suit dans la feuille de Tournay:

« Le bruit se répand que le roi se propose d'aller visiter le camp formé à Saint-Omer, à l'époque où le roi de France s'y rendra lui-même. Quelques personnes ajoutent même que le roi de Prusse s'y trouverait aussi. Cette nouvelle a besoin de confirmation. »

— On mande de Copenhague, en date du 28 juillet: « Mercredi dernier, la flotte russe a quitté notre rade et a cinglé vers le nord. Le commandant en chef, l'amiral Seniavine, qui, samedi passé, était descendu à terre avec ses principaux officiers, a pris ici à son service plusieurs capitaines de navires expérimentés pour conduire, en qualité de pilotes, ses vaisseaux à travers le détroit de Kattegat et le canal jusqu'à Douvres. A Elsenour on avait tenu prêts 400 bœufs pour l'approvisionnement de cette force navale.

Nous recevons d'un de nos abonnés les détails suivans sur l'assemblée générale de la société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Namur. Les heureux résultats obtenus par cette société doivent être pour les provinces voisines un motif d'émulation et d'encouragement. Que de semblables institutions se forment partout où il n'en existe pas encore, et que celles qui déjà sont établies puissent offrir bientôt un exposé aussi satisfaisant des travaux auxquels elles ont dû se livrer pour répondre à l'attente des souscripteurs!

M. Ernst a ouvert la séance en présentant au nom de la commission de vérification des comptes, un rapport dans lequel, après avoir parlé de l'ordre et de l'exactitude qui règnent dans la comptabilité, il s'est attaché à faire ressortir le talent financier qui a multiplié des ressources, qui, dans d'autres mains auraient à peine suffi pour fournir à quelques écoles les livres nécessaires.

Ce rapport et les éclaircissemens présentés à la suite par M. le gouverneur attribuent à M. Arnould tout le mérite de ces résultats. M. le secrétaire a donné ensuite lecture du compte rendu par le conseil d'administration. Il en résulte que la société a procuré cette année pour les écoles et les bibliothèques rurales 50,226 exemplaires pour fl. 4479 51 c., sur lesquels elle a perdu volontairement 449 fl.

La séance a été terminée par la lecture qu'a faite M. Arnould, de l'extrait d'une notice sur l'instruction dans les Pays-Bas, qui doit être envoyée à la société d'instruction de Paris. D'après cette notice qui contient d'ailleurs des rapprochemens extrêmement curieux, les provinces de Luxembourg et de Namur sont celles pour la partie méridionale du royaume qui envoient le plus d'enfans aux écoles. (Mathieu Lœnsbergh.)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 11 août.

Les efforts de l'administration se dirigent avec ardeur vers l'accomplissement d'une pensée qui ne peut manquer d'être féconde en résultats utiles, et tout semble présager qu'à l'instar de ce qui s'est fait dans des villes plus considérables que Luxembourg, des cours industriels seront introduits chez nous, afin de compléter l'instruction de la classe exclusivement livrée aux métiers et à l'industrie mécanique. Déjà les cours extraordinaires ouverts par MM. les professeurs Barreau, Duchêne et Devote, l'aîné, et suivis par un nombre satisfaisant d'auditeurs, démontrent la possibilité d'en établir d'autres encore. Le temps doit amener ces bienfaisantes institutions, d'une manière infaillible, à la suite des écoles moyenne et normale permanente, dont la prochaine ouverture a été si éloquemment presagée par M. le professeur Macysz, dans la solennité du 5 de ce mois.

La ville de Metz paraît avoir été une des premières en France qui ait répondu à l'appel et à l'exemple du célèbre Dupin. Déjà ses habitans recueillent le fruit de la persévérance et du zèle des professeurs qui se sont voués à l'enseignement des connaissances indispensables à la classe industrielle. Les cours du dernier exercice ont commencé au mois de novembre 1826 et ont été terminés au commencement d'avril dernier. Pendant les six mois de leur durée, il y eut quatre leçons par semaine; une du cours d'arithmétique appliquée aux spéculations industrielles et commerciales; une sur la géométrie des courbes les plus usuelles; deux pour les exercices de dessin géométrique; une pour la mécanique.

L'enseignement du dessin géométrique exigeait un mode particulier: non-seulement il fallait que les ouvriers pussent suivre tous les détails des opérations exécutées sous leurs yeux, mais encore qu'ils répétassent ces opérations exactement. C'est là, en effet, le seul moyen de familiariser un élève avec les tracés, et de lui faire contracter l'habitude de la précision. Ce cours a été reconnu le plus utile de tous ceux qui ont été établis. Seul, il eut produit, en peu de temps, de grands résultats, tandis que les autres ne pourraient guères se passer de son secours.

Le cours de dessin géométrique est subordonné à deux conditions essentielles: d'un côté, les élèves n'ont d'abord à diriger leurs efforts que vers la conception des principes théoriques; leur attention n'est point détournée par les soins que réclame leur application; et d'un autre côté, quand ils en viennent à opérer par eux-mêmes, à dessiner géométriquement, ils peuvent employer toute leur intelligence à prendre ces précautions quelquefois minutieuses, sans lesquelles la géométrie et la mécanique ne seraient presque d'aucune utilité pour les arts.

Afin de remplir ces deux conditions, le professeur a fait de son cours un véritable enseignement mutuel. Deux cent quarante-deux élèves ont été formés en huit divisions, sept de dix à douze ouvriers chacune, et une huitième plus nombreuse que toutes les autres réunies. Le professeur se chargea de la dernière et à chacune des premières il attacha un moniteur formé par lui, ayant pour fonctions d'opérer d'abord devant les élèves, de les faire opérer ensuite avec exactitude, et de corriger les dessins qu'ils traçaient dans l'intervalle des séances.

La ville de Metz, outre les médailles et les prix fondés pour les concours des élèves, outre les dépenses des localités, de l'ameublement, de l'éclairage, etc., a créé un conservatoire des arts et métiers, où, d'après la décision d'une commission, seront exposés à perpétuité les modèles géométriques et mécaniques qu'exécuteront les ouvriers de Metz. Ces modèles, si instructifs pour ceux qui les construisent, ne seront pas moins utiles aux jeunes apprentis qui, par la suite, visiteront le con-

servatoire; ils augmenteront la masse des idées et inspireront le goût de cette précision, de ce beau fini, par lesquels les produits industriels acquièrent un si haut prix.

Les cours industriels dont nous parlons ne sont établis que depuis deux ans et déjà leur influence s'est fait sentir; des résultats étonnans ont été obtenus; les idées des ouvriers se sont agrandies; ils ont simplifié leurs travaux, perfectionné leurs méthodes, leurs instrumens; et ce qui, sans doute, vaut mieux encore, leurs habitudes morales se sont sensiblement améliorées. Dans peu d'années, on ajoutera aux cours existans, un cours d'économie industrielle et un cours de physique et de chimie appliquées aux arts. Alors, cette institution présentera un ensemble qu'on ne trouvera peut-être dans aucune de celles qui ont le même but.

En présentant à nos lecteurs ce court exposé des succès obtenus et des projets formés dans une ville voisine et étrangère, nous ne sommes guidés que par le désir d'animer les efforts qui tendent, chez nous, vers les mêmes avantages; l'exemple et l'émulation sont les plus puissans générateurs du bien public; la civilisation ne connaît point de frontières; dans quelque lieu que vienne à s'élever une institution utile à la société, la différence des gouvernemens n'occupe que d'une façon très-secondaire l'esprit du philanthrope; les lumières des sciences et des arts font de tous les peuples une famille unique, dans laquelle les principes du bien général entretiennent une solidarité parfaite; désormais l'industrie, aussi bien que la littérature, sera l'expression des sociétés, et les progrès des arts usuels serviront à caractériser les époques et les nations, aussi bien que l'ont fait jusqu'à nos jours les produits des arts libéraux.

— En attendant l'ouverture de la chasse, beaucoup d'amateurs, impatients de voir arriver l'époque où l'administration leur permettra de battre la campagne, prennent un à-compte sur leurs plaisirs futurs. Déjà l'on voit sortir des chasseurs à pied et à cheval de la ville de Luxembourg et des villages des environs; déjà les coups de fusils retentissent de toutes parts. Nous devons signaler cette infraction aux réglemens, afin que les agens de l'autorité soient en mesure d'exercer une surveillance plus sévère. On cite parmi les plus intrépides de ces chasseurs, quelques jeunes habitans des bords de la Pétrusse, qui ne se contentent pas, pour attraper des perdreaux, de leur mettre du sel sur la queue.

— La députation des états, par ordonnance du 31 juillet, a fixé le salaire à payer aux meuniers pour la mouture des grains, pendant le troisième trimestre de la présente année, au seizième des prix moyens pour les grains dont les meuniers font le transport lorsque les particuliers préfèrent l'acquitter en numéraire, et au vingtième pour ceux dont le transport est fait par les particuliers eux-mêmes. Les prix moyens de la rasière des grains vendus pendant le deuxième trimestre 1827, sont arrêtés comme suit: 1°. Celui de froment, à 7 fl. 20 cents; 2°. celui de méteil, à 6 fl. 28 c.; 3°. celui de seigle, à 5 fl.; 4°. celui d'orge, à 4 fl. 68 c.; 5°. celui de sarrasin, à 3 fl. 66 c.

— Par arrêté de S. Exc. le conseiller d'état, gouverneur du Grand-Duché, du 2 de ce mois, les miliciens en congé illimité, dans le Grand-Duché, sont appelés aux manœuvres de 1827. A cet effet, ils doivent se présenter, à deux heures précises après midi, sur la place Guillaume, savoir: 1°. Les miliciens de la 1^{re} division de cuirassiers, le mardi, 21 août courant; 2°. les miliciens du 4^e régiment de dragons légers, le samedi, 25 août; 3°. les miliciens du 3^e bataillon d'artillerie de campagne, le dimanche, 26 août; 4°. les miliciens du 5^e bataillon d'artillerie, ceux de la 11^e division et ceux de la 12^e division d'infanterie de la garnison de Namur, le lundi, 27 août; 5°. les miliciens du 1^{er} bataillon de la 12^e division d'infanterie, de la garnison de Bouillon, le mercredi, 29 août; 6°. et les miliciens du même bataillon, de la garnison d'Arlon, le vendredi, 31 août. Les miliciens des bataillons de réserve ne sont pas appelés.

— On lit dans le Mémorial administratif du Grand-Duché, qu'une somme de 3500 fl. est consacrée, sur les 2 p. /, des revenus communaux de l'exercice 1826, à l'exécution ou à l'amélioration d'écoles dans les communes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour cet objet.

— On assure que des architectes de Bruxelles et de Liège jaloux de concourir pour la réédification du plan de l'hôtel de ville, ont adressé des projets à MM. les Bourgmestre et échevins de Luxembourg, et que ces ouvrages paraissent empreints du plus grand talent.

— Par jugement rendu dans le mois de juin dernier, par le tribunal de police du canton de Betzdorf, les nommés Pierre Draisch, Jean Hilger, Michel Schuman et Jean Berend, de Schrassig, ont été condamnés chacun à sept florins d'amende, pour s'être trouvés à un charivari qui a eu lieu à l'occasion d'un mariage.

— Le journal officiel annonce la mort de M. Canning, sur la foi de lettres authentiques.

— Les journaux rapportent le manifeste de la Porte-Ottomane que le reis-essendi a remis, les 9 et 10 juin, aux drogmans des ministres des trois grandes puissances. Nous nous bornerons en conséquence à n'en rapporter que ce qui suit; il est bon de faire observer que ce manifeste avait été remis avant que le traité récemment publié eût été signé.

... « Ceux qui sont instruits des détails des événements n'ignorent pas qu'au commencement de l'insurrection quelques ministres des puissances amies ont offert des secours effectifs pour punir les révoltés; mais comme cette offre se rapportait à une affaire du ressort exclusif de la Sublime-Porte, par suite des considérations importantes relativement au présent et à l'avenir, la Porte s'est bornée à répondre que quoique cette offre eût pour but de donner des secours au gouvernement ottoman, elle ne voulait point admettre l'intervention étrangère. Mais encore, quand l'ambassadeur d'une puissance amie à l'époque de son voyage au congrès de Vérone, est entré en explication dans des conférences qu'il a eues avec le ministre ottoman, par rapport à la médiation proposée, la Sublime-Porte a déclaré, de la manière la moins équivoque, qu'une telle proposition ne pouvait pas être écoutée, et on a répété chaque fois que le sujet a été repris, que des considérations politiques, nationales et religieuses rendaient le refus indispensable....

» On parle d'un gouvernement grec qu'on reconnaîtra dans le cas où la Sublime-Porte ne consentirait pas à conclure un traité avec les rebelles.

» La Sublime-Porte n'a-t-elle pas raison d'être frappée d'étonnement en entendant un pareil langage de la part des puissances amies? Car l'histoire ne présente aucun exemple d'une conduite si opposée, sous tous les rapports, aux principes et aux devoirs des gouvernements.

» La Sublime-Porte ne peut donc jamais écouter de pareilles propositions; propositions, au reste, qu'elle ne veut ni écouter ni comprendre aussi long-temps que la Grèce fera partie de l'empire ottoman et qu'elle sera tributaire de la Porte, qui ne renoncera jamais à ses droits.

» Si la Sublime-Porte se rétablit, avec l'aide du Tout-Puissant, dans la pleine possession du pays, elle agira alors, et quant au présent, et quant à l'avenir, en conformité avec les ordonnances que ses lois sacrées ordonnent par rapport à ses sujets.

» La Sublime-Porte voyant que par rapport à cette affaire il est impossible pour elle de penser à autre chose qu'aux préceptes de sa religion et au code de sa législation, elle se croit en droit de déclarer que des considérations religieuses, politiques, nationales et administratives, l'empêchent de donner la plus légère approbation aux propositions qui ont été définitivement présentées.

» La Sublime-Porte, toujours prête à remplir les devoirs imposés par les traités conclus avec les puissances amies, dont les démarches rendent nécessaire cette réponse catégorique, déclare pour la dernière fois que tout ce qui vient d'être dit s'accorde entièrement avec les intentions souveraines de S. H., avec celles de ses ministres et avec celles de tout le peuple musulman. »

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.

Luxembourg, le 10 août 1827.

AU RÉDACTEUR DU JOURNAL DE LUXEMBOURG,
Monsieur,

Je profite de la voie de votre estimable journal, pour faire part à mes compatriotes d'une bien triste nouvelle qui m'a été communiquée par une lettre particulière de Liège, en date du 7 de ce mois.

M. François-Joseph Seber, professeur de philosophie au collège philosophique de Louvain, est décédé en la même ville le 6 de ce mois, à l'âge de 48 ans. C'est après une maladie languissante de deux mois à peu près, causée par trop d'étude, que cet homme de bien a succombé, dans un moment où tous ceux qui l'entouraient formaient les plus belles espérances pour son entier rétablissement. Mais hélas, ces espérances ont été trompées! La mort cruelle est venue enlever ce philosophe dans la fleur de son âge, au moment où il commençait à jouir des premiers fruits

de ses travaux littéraires dans notre pays. Avec Seber, le collège philosophique perd son plus bel ornement. Philosophe aussi distingué que professeur habile, il sut mêler à ses leçons cette familiarité, cette bonté si peu communes qui le faisaient chérir de tous ses élèves comme un père bien aimé. Chaque fois qu'il paraissait au milieu de ses élèves, qu'il appelait ses disciples (combien de fois l'ai-je entendu dire: *Et moi aussi je suis étudiant*), il avait le sourire sur les lèvres. Son plus grand plaisir était toujours celui de s'entretenir avec eux en éclaircissant leurs doutes, en leur donnant les conseils les plus salutaires. Aussi jamais un élève n'a été chez lui sans en revenir plus content et plus satisfait, en un mot, plus instruit. — Pouvez-vous vous attendre, mes chers disciples, à recevoir d'aussi tristes nouvelles dans un moment où vous êtes de retour chez vos parents, chez vos amis, pour vous délasser des travaux de toute une année, et pour jouir de tous les plaisirs que les vacances vous promettaient? Y en a-t-il un seul parmi vous, qui, en quittant le collège philosophique, il y a huit jours, n'ait pas formé ce vœu bien sincère: Puisse-nous, en revenant après les vacances, trouver le bon M. Seber entièrement rétabli! Et qui ne se rappelle, dans ce moment, ces derniers mots qu'il vous a fait adresser par ma bouche lors de la clôture des cours: *« Je regrette bien de ne pas pouvoir vous faire mes adieux moi-même, mais j'espère que d'ici à quelques mois je pourrai reparaitre au milieu de vous (1). »* Et aujourd'hui déjà il n'est plus!! Pleurez donc, vous tous qui avez eu le bonheur de le connaître, pleurez ce digne professeur, ce philosophe et ce théologien distingué! pleurez cet homme juste et vraiment religieux, dont tous les jours ont été sacrifiés au bien-être de l'humanité, dont toute la vie n'a été qu'une suite de bienfaits! Et moi, qu'il avait daigné honorer de son amitié et de son affection particulières, moi qu'il daignait appeler son ami, comment pourrais-je ne pas laisser un libre cours à mes larmes?

Repose donc, Ami des sciences et de l'humanité, repose en paix, et puisses-tu jouir, dans un monde plus fortuné, de tout le bonheur que ta vie, trop courte hélas! dans ce monde, t'a mérité à si juste titre!

J. P.

(1) M. Seber, se trouvant dans l'impossibilité, à la fin des cours, de faire lui-même ses adieux aux élèves, m'avait chargé d'être son interprète auprès d'eux; il avait mis par conséquent quelques lignes par écrit, dans lesquelles se trouvaient ces mots.

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Adjudication publique, volontaire et définitive.

Le seize de ce mois, il sera procédé, par le ministère du soussigné, la requête de Jean-Pierre Leroi et Marie-Catherine Engelberty, conjoints laboureurs, demeurant à Wahl, canton d'Ospern, district d'Arlon, à l'adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens immeubles ci-après, situés dans l'enceinte et sur le territoire de la commune de Wahl; savoir:

D'une maison, grange, écuries, place à fumier et autres places vagues, bois, jardins, champs, prés et terres sables.

Le tout à deux années de crédit.

Dickirch, le 9 août 1827.

DIDIER, not.

AVIS. — A vendre de la main à la main, d'ici au premier septembre prochain, et sous des conditions très-avantageuses, une belle et vaste maison d'habitation, ayant deux grandes cours à portes cochères et deux caves, grange, écuries et remises, couvertes en ardoises, le tout construit dans le goût le plus moderne et nouvellement bâti, grands jardins et vergers y attenants, plantés d'arbres fruitiers des meilleures espèces et en plein rapport, situé dans le fief de Mersch, au village de Steinsel, à proximité de la rivière dite zette, et à une lieue de Luxembourg, le tout dans un très-bon d'entretien, et offrant sous le rapport de sa situation agréable et ses dépendances, une des belles habitations de campagne des environs de Luxembourg. — Passé le délai ci-dessus fixé et à défaut de vente de ce Bien à main ferme, il y sera procédé par adjudication publique, à quel effet autre jour sera annoncé ultérieurement.

Pour en connaître les prix et les conditions, les amateurs sont priés de s'adresser à monsieur Nicolas-Joseph de Hontheim, rentier demeurant à Steinsel, propriétaire dudit Bien, ou à l'imprimeur du Journal de Luxembourg.

Steinsel, le 1^{er} août 1827.

VÉRITABLE SAVON TRANSPARENT DE ROC, POUR LA TOILETTE ET POUR LA BARBE

DE 18 A 40 SOUS, PLACE D'ARMES, N^o. 222.

Ce savon, renommé partout pour ses excellentes qualités, présente un remède aussi simple et agréable qu'infailible contre toutes les maladies de la peau; en l'adoucissant, il lui donne toute la fraîcheur et le beau coloris de la jeunesse.

CHEZ ROTHERMEL, fils, marchand-commissionnaire à Luxembourg, du vin de Champagne blanc mousseux, 1^{re} qualité, à 2 fl. 36 c. la bouteille.

De l'eau minérale de Selters, arrivée récemment chez le même, à 26 fl. les 100 cruchons; au-dessous de 25 cruchons, à 28 1/2 cents le cruchon.

Son vinaigre rouge se recommande à la salade, et son blanc aux cornichons.

BEAUX QUARTIERS GARNIS à louer, 1^{er} et 2^e étages.
Place-d'Armes, n^o. 222.